

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

COMPTE RENDU DE L AUDIO CONFERENCE DU 25 JANVIER 2022

L'objet de cette audio-conférence était de faire le point sur la situation sanitaire à la DDFIP 63, notamment suite aux consignes transmises par la DG lors de l'audio du 17/01/2022.

Dans notre département le taux d'incidence est supérieur à 2800 personnes infectées au 24/01/2022 et à la DGFIP, environ 1704 collègues sont positifs au covid.

Statistiques COVID

A la DDFIP 63 :

Semaine 2 : 5 cas étaient recensés dans les services.

Semaine 3 : 16 cas étaient comptabilisés.

Le taux de télétravailleurs s'élève à 48 % (tx national : 56%)

55 % télétravaillent 3 jours par semaine.

Le Directeur nous informe qu'il n'y a pas de contamination intra-professionnelle.

Le port du masque doit être renforcé.

Le port du masque doit être systématique porté au sein des services et dans tous les lieux collectifs clos.

Lorsque plusieurs collègues occupent un bureau, il doit être continuellement porté.

Le port du masque doit être associé au respect d'une distance physique d'au moins 1 m entre les personnes, de l'hygiène des mains, des gestes barrières, ainsi que du nettoyage, de la ventilation et de l'aération des locaux.

Rappel : En cas de symptômes à la covid-19, l'agent(e) doit s'isoler sans délai, et remplir le formulaire en ligne sur la plateforme « declare.ameli.fr », contacter le médecin de prévention ainsi que son responsable de service, et il/elle s'engage à effectuer un test antigénique ou PCR dans les 48 heures.

Plus d'informations dans le guide actualisé « COVID-19 : Je travaille au bureau » édité par le secrétariat général de la DGFIP

Télétravail

L'obligation de 3 jours minimum de télétravail par semaine s'achèvera le 2 février 2022,

Pour la semaine du 31 janvier au 4 février 2022, les télétravailleurs devront posés 1 ou 2 jours de télétravail « flottant » si leur jour de télétravail est positionné le lundi 31/01/22 ou bien le mardi 1/02/2022.

La CFTC regrette le choix du mardi 2/02/2022 pour faire évoluer l'organisation de télétravail, Une mise en place en tout début de semaine aurait été plus judicieuse...

Restauration administrative

le DG rappelle qu'il est très important que les usagers des restaurants administratifs du réseau appliquent l'ensemble des gestes barrières, la distanciation sociale dans le file d'attente, l'échelonnement des arrivées pour éviter l'affluence de l'heure de 12h (rappel :accès dès 11h30) et veillent à ne pas rester à leur place une fois le déjeuner terminé.

RH

* Avec l'entrée en vigueur du pass vaccinal dès le 24/01/2022, en cas de séminaires ou de réunions en présentiel de plus de 50 personnes, la pass vaccinal sera exigé,

* pour les collègues ayant changer de résidence administrative **et** de résidence familiale suite au NRP, il est nécessaire qu'ils transmettent toutes les PJ demandées pour obtenir le versement de la Prime de Restructuration de Service (PRS) : nouveau bail ou acte d'aquisition du bien immobilier.

CONTACT PRESSE CFTC DGFIP :

Mail : cftc-ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr